

# **RECENSEMENT DES MESURES ET DES RESSOURCES MUNICIPALES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

## **Partie III - Organisation du service de sécurité incendie**

### **QUESTIONNAIRE**

# AVANT-PROPOS

L'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que les organismes municipaux régionaux, telles les municipalités régionales de comté (MRC), l'Administration régionale Kativik et certaines municipalités assimilées à une autorité régionale doivent établir un schéma de couverture de risques en liaison avec les municipalités locales qui en font partie. En conformité avec les orientations établies par le ministre de la Sécurité publique, ce schéma est destiné à déterminer, pour l'ensemble du territoire de chacun de ces organismes régionaux, des objectifs de protection contre les incendies ainsi que les actions et les moyens requis pour les atteindre.

Cette opération qui mènera, à terme, à redéfinir l'organisation de la sécurité incendie sur une base régionale par l'optimisation des ressources disponibles, comporte plusieurs étapes. Celle qui donne le coup d'envoi à l'opération est le ***Recensement des mesures et des ressources municipales en sécurité incendie***.

Ce recensement consiste à recueillir, auprès de ces organismes régionaux (désignés « *autorités régionales* » dans la loi ) et des organismes locaux, les renseignements pertinents et à les consigner dans une banque de données afin de pouvoir en faire l'analyse ultérieurement.

L'outil qui a été conçu pour recueillir ces renseignements est offert sur deux supports. Tout d'abord, un questionnaire papier, subdivisé en trois parties, à l'usage du chargé de projet mandaté par l'autorité régionale pour effectuer la collecte des renseignements auprès des municipalités locales et des services de sécurité incendie concernés. Puis, une application informatique vient compléter le tout. Élaborée pour la saisie des données consignées sur papier, cette application, dont l'acronyme est SCRSI pour Schéma de Couverture de Risques en Sécurité Incendie, est accessible par le portail du Bureau municipal du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Le présent document, *Organisation du service de sécurité incendie*, représente la Partie III du questionnaire sur support papier.

**Ce questionnaire s'adresse à tous les services de sécurité incendie**, qu'ils soient gérés par une municipalité, une régie intermunicipale ou une MRC. Il sert à préciser la structure administrative de chacun des services et à consigner des données sur leurs ressources humaines et matérielles. Une partie importante de ce questionnaire est consacrée aux modalités d'acheminement des ressources ainsi qu'aux éléments qui caractérisent le temps de réponse pour combattre l'incendie. Enfin, les dernières parties du document s'intéressent particulièrement aux activités en prévention des incendies ainsi qu'aux domaines, autres que le combat des incendies, dans lesquels le service possède les capacités pour intervenir. À moins de consignes particulières, tous les champs de ce questionnaire doivent être remplis.

Le *Guide sur le recensement des mesures et des ressources municipales en sécurité incendie* donne des définitions et les consignes nécessaires pour bien remplir le questionnaire.

L'usage du masculin dans ce document s'applique indistinctement aux hommes et aux femmes.

# TABLE DES MATIÈRES

Section 1 – Organisation du service de sécurité incendie	
1.1	Structure administrative ..... 5
1.2	Ressources humaines
1.2.1	Renseignements sur certains répondants du service de sécurité incendie ..... 5
1.2.2	Effectif du service de sécurité incendie ..... 7
1.3	Emplacement et description des casernes ..... 9
1.4	Ressources matérielles ..... 9
1.5	Systèmes de communication
1.5.1	Mode de réception de l'alerte ..... 9
1.5.2	Répartition de l'alerte aux pompiers ..... 10
1.5.3	Communication sur les lieux de l'intervention..... 10
1.6	Acheminement des ressources..... 11
1.7	Temps de réponse..... 11
1.8	Activités en sécurité incendie ..... 12
1.9	Plans d'intervention (préconçus)..... 12
Section 2 – Domaines d'intervention autres que les incendies de bâtiments..... 13	
Annexes..... 14	

# LISTE DES ANNEXES

- Annexe III-A Emplacement et description des casernes
- Annexe III-B Description des véhicules et des équipements d'intervention
- Annexe III-C Description des pompes portatives et des bassins portatifs
- Annexe III-D Acheminement des ressources
- Annexe III-E Temps de réponse avec une force de frappe complète
- Annexe III-F Temps de réponse du premier véhicule d'intervention sur les lieux d'un incendie
- Annexe III-G Temps de déplacement des véhicules de première intervention
- Annexe III-H Plans d'intervention (préconçus) pour les bâtiments autres que les risques faibles
- Annexe III-J Description des domaines d'intervention autres que les incendies de bâtiments





## 1.2.2 Effectif du service de sécurité incendie

- Inscrivez, au tableau ci-contre, le nombre d'effectifs selon le statut d'emploi, la fonction et le sexe.

Fonction	Statut d'emploi							
	À temps plein		À temps partiel		Policier-pompier		Volontaire	
	M	F	M	F	M	F	M	F
Directeur								
Officiers								
Pompiers								
Préventionnistes								

- Pour la disponibilité des pompiers et d'officiers, inscrivez le nombre d'effectifs selon les différentes situations du tableau ci-contre. Ce tableau doit être rempli seulement par les services de sécurité incendie qui comptent au moins un pompier volontaire.

Périodes			Nombre de pompiers et officiers disponibles en caserne	Nombre de pompiers et officiers disponibles hors caserne		% des pompiers et officiers disponibles hors caserne qui se présentent lors d'une alerte	
Période du jour		↓		Avec cédule de garde	Sans cédule de garde	Avec cédule de garde	Sans cédule de garde
Périodes de l'année (mois)	Semaine						
	Fin de semaine et fériés						
	Semaine						
	Fin de semaine et fériés						
	Semaine						
	Fin de semaine et fériés						
Semaine							
Fin de semaine et fériés							

3. Indiquez au tableau suivant le nombre de pompiers et d'officiers qui ont réussi les modules de formation correspondant aux tâches mentionnées.

TÂCHES		Modules de formation								Profil 2 « Gérer l'intervention » du programme « Gestionnaire en sécurité incendie »	Nombre de pompiers et officiers ayant réussi ces modules
		(1) Santé et sécurité au travail (avant l'entrée en fonction)	(2) Notions relatives à l'extinction d'incendie	(3) Appareils respiratoires autonomes	(4) Notions relatives aux bâtiments	(5) Matériel d'intervention	(6) Matériel d'intervention relatif à l'eau	(7) Techniques de ventilation	(8) Processus d'intervention pour un bâtiment de faible hauteur		
1.	Présence sur une scène d'intervention et assistance aux intervenants dans des tâches de soutien	X									
2.	Lors d'activités extérieures en soutien à une attaque : Opération de véhicules d'intervention (excluant les appareils d'élévation)	X				X	X				
3.	Lors d'une attaque à l'intérieur de tout genre de bâtiment de faible hauteur :										
	• Pompier formé (premier homme au feu)	X	X	X	X	X	X	X	X		
	• Pompier apprenti accompagné d'un pompier formé et expérimenté	X	X	X	X			X			
4.	Aucune de ces combinaisons										
5.	Coordination et supervision									X	

4. Combien d'heures-homme / année sont consacrées à des séances d'entraînement ? \_\_\_\_\_

## 1.3 Emplacement et description des casernes

Indiquez sur une carte 1/20 000 l'emplacement de chaque caserne du service de sécurité incendie et remplissez l'annexe III-A.

## 1.4 Ressources matérielles

1. Est-ce que le service de sécurité incendie possède des véhicules ou des équipements pour le combat des incendies ?  
 OUI : remplissez l'annexe III-B et, s'il y a lieu, l'annexe III-C.  
 NON : passez à la question 4.
  
2. Le service de sécurité incendie a-t-il un programme d'entretien et de vérification des véhicules et des équipements d'intervention ?  
 OUI : joignez une copie des formulaires de vérification.  
 NON
  
3. Ce programme d'entretien et de vérification inclut-il des essais de pompage par aspiration ?  
 OUI : indiquez le nom de l'entreprise si les essais sont effectués à l'externe.  

---

 NON
  
4. Est-ce que chaque pompier dispose d'une tenue de combat des incendies (bunker suit) conforme à la norme de fabrication BNQ 1923-030 ou à une norme équivalente ?  
 OUI  
 NON : indiquez le nombre de tenues de combat disponibles \_\_\_\_\_

## 1.5 Systèmes de communication

### 1.5.1 Mode de réception de l'alerte

Précisez, en cochant les cases correspondantes dans le tableau ci-dessous, les moyens de communication dont dispose la municipalité pour recevoir les appels d'incendie des citoyens. De plus, nommez la personne ou l'organisme qui reçoit les appels et indiquez leur adresse.

Moyen de communication

Nom et adresse de la personne ou de l'organisme



Centre d'appel 9-1-1

Centre d'appel 9-1-1

Central de répartition des alarmes

Téléphone spécial d'urgence

Autres

### 1.5.2 Répartition de l'alerte aux pompiers

1. Indiquez au tableau suivant les moyens utilisés pour alerter les pompiers.

Type de ressources	Moyens utilisés
Pompiers de garde en caserne	
Pompiers de garde sur le territoire	
Pompiers qui ne sont pas de garde	
Pompiers provenant de l'entraide automatique	
Pompiers provenant de l'entraide mutuelle	

#### LISTE DES MOYENS POSSIBLES :

(a) Alarme à la caserne

(b) Téléavertisseurs

(c) Radio

(d) Téléphone spécial d'urgence

(e) Téléphone ordinaire (un à un)

(f) Téléphone ordinaire (appel en éventail)

(g) Autre : \_\_\_\_\_

2. Est-ce qu'il y a des zones du territoire desservi par le service de sécurité incendie où la réception des communications radio est inadéquate ?

OUI : indiquez les zones inadéquates sur une carte à l'échelle 1/20 000 et précisez, pour chacune d'elle, le type d'appareil de communication concerné (radio, téléavertisseur).

NON

### 1.5.3 Communication sur les lieux de l'intervention

1. Est-ce que le service de sécurité incendie est doté d'un système de communication ?

OUI : passez à la question 2.

NON : passez à la section 1.6.

2. La fréquence radio est-elle exclusive au service d'incendie ?  
 OUI  
 NON : indiquez avec quels autres services municipaux, la fréquence est partagée.
- 
3. Y a-t-il une fréquence commune entre le service de sécurité incendie et les autres services de sécurité incendie qui viennent l'assister ?  
 OUI  
 NON
4. Est-ce que le système de communication prévoit un lien radio entre les véhicules d'intervention et le central de répartition des appels ?  
 OUI  
 NON

## 1.6 Acheminement des ressources

Est-ce que le service de sécurité incendie utilise une stratégie pour le déploiement de la force de frappe ?

- OUI : remplissez l'annexe III-D. Si le territoire protégé est subdivisé en secteurs, indiquez sur une carte 1/20 000 la délimitation de chacun des secteurs et identifiez chacun d'eux (nom, numéro, etc.).
- NON

## 1.7 Temps de réponse

1. Avez-vous des données sur le temps de réponse de la force de frappe pour les risques faibles ?  
 OUI : remplissez l'annexe III-E et indiquez sur une carte 1/20 000 l'emplacement de chacun des incendies de bâtiments. Passez à la question 3.  
 NON : passez à la question suivante.
2. Avez-vous des données sur le temps écoulé entre le moment où les pompiers sont alertés et l'arrivée sur les lieux du premier véhicule ?  
 OUI : remplissez l'annexe III-F et indiquez sur une carte 1/20 000 l'emplacement de chacun des incendies de bâtiments.  
 NON : remplissez l'annexe III-G.
3. Indiquez sur une carte 1/20 000, pour le territoire couvert par le service de sécurité incendie, les contraintes qui peuvent ralentir ou empêcher le déplacement des pompiers vers le lieu de l'incendie (voies ferrées, routes sinueuses, pentes abruptes, feux de circulation, ponts, sites dangereux, accessibilité : largeur, hauteur, etc.).



## 1.9 Plans d'intervention (préconçus)

1. Est-ce que le service de sécurité incendie utilise un plan d'intervention pour certains bâtiments, autres que les risques faibles ?
  - OUI : remplissez l'annexe III-H.
  - NON
  
2. Ces plans d'intervention sont-ils utilisés lors des séances de formation ou d'entraînement ?
  - OUI
  - NON

## SECTION 2 - DOMAINES D'INTERVENTION AUTRES QUE LES INCENDIES DE BÂTIMENTS

1. Au tableau suivant, cochez les domaines d'intervention, autres que l'incendie de bâtiments, couverts par le service de sécurité incendie. Pour chacun d'eux, remplissez l'annexe III-J.

Domaines d'intervention	✓
Désincarcération automobile	
Feu de forêt	
Intervention en présence de matières dangereuses	
Monoxyde de carbone	
Sauvetage en espace clos	
Sauvetage en hauteur	
Sauvetage nautique	
Sauvetage en tranchée et effondrement	
Premier répondant	
Autres (précisez)	

2. Sur le territoire couvert par le service de sécurité incendie, est-ce qu'il y a des domaines d'intervention, autres que l'incendie de bâtiments, dans lesquels des organismes ou des entreprises autres que le service de sécurité incendie interviennent ?

OUI : précisez les domaines d'intervention et le nom des organismes ou des entreprises

Domaine d'intervention	Organismes ou entreprises

NON

## **ANNEXES DE LA PARTIE III**





## Annexe III-C Description des pompes portatives et des bassins portatifs

Indiquez les principales caractéristiques des équipements suivants.

### 1. Pompes portatives

N° de véhicule	Modèle	Nombre	Pression (kPa)	Débit (l/min)

### 2. Bassins portatifs

N° de véhicule	Modèle	Nombre	Volume (l)











## Annexe III-J Description des domaines d'intervention autres que les incendies de bâtiments

Pour chaque domaine d'intervention que vous avez coché au tableau de la question 1 à la section 2, répondez aux questions suivantes.

1. Nom du domaine d'intervention \_\_\_\_\_
2. Est-ce que ce domaine d'intervention est exercé sur le même territoire que celui qui est couvert par le service de sécurité incendie ?  
 OUI  
 NON : indiquez sur une carte 1/20 000 le territoire visé.
3. Indiquez les caractéristiques des principaux véhicules d'intervention.

N° caserne	N° véhicule	Type de véhicule	Équipements spécialisés

4. Indiquez, dans ce domaine, la formation du personnel et le nombre de pompiers formés.

Modules de formation ou autre formation pertinente pour exercer ce domaine d'intervention	Nombre de pompiers et officiers formés pour ces travaux d'intervention

## Annexe III-J (suite)

5. Déploiement des ressources : précisez les ressources déployées pour gérer le domaine d'intervention.

Territoire : _____						
N° de caserne	N° du véhicule	Garde en caserne	Nombre de pompiers et officiers déployés			
			Hors caserne			
			Avec cédule de garde		Sans cédule de garde	
			Avec téléavertisseur	Sans téléavertisseur	Avec téléavertisseur	Sans téléavertisseur